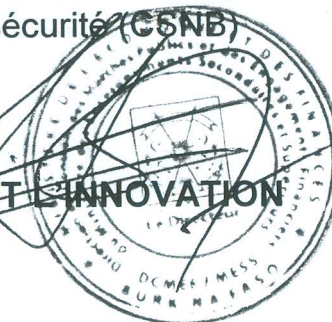


ARRETE N° 2016 220 - /MESRSI/CAB
portant nomination des membres du Comité
scientifique national de biosécurité (CSNB)

Visa DCMEF : N° 686 du

01/08/2016



LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'INNOVATION

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n°2016-001//PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu** le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2016-027/PRES/PM/SGG-CM du 23 février 2016 portant organisation type des départements ministériels ;
- Vu** Le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ;
- Vu** la loi n°032-2000/AN du 08 décembre 2000 portant création de la catégorie d'Etablissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);
- Vu** la loi n°064-2012/AN du 20 décembre 2012 portant régime de sécurité en matière de biotechnologie ;
- Vu** le décret n° 2004 -262/PRES/PM/MECV/MAHRH/MS du 18 juillet 2004 portant règles nationales en matière de sécurité en biotechnologie ;
- Vu** le décret n°2015-253/PRES-TRANS/PM/MRSI/MEF du 17 mars 2015 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité scientifique national de biosécurité (CSNB);
- Vu** le décret n°2015-834/PRES-TRANS/PM/MEF/MRSI du 13 juillet 2015 portant érection de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique ;
- Vu** le décret n°2015-874/PRES-TRANS/PM/MRSI/MEF/MARHASA/MERH/MS/ MRA du 14 juillet 2015 portant approbation des statuts particuliers de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) ;
- Sur** proposition des ministères de tutelle des intéressés ;

ARRETE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent, sont nommées membres du Comité scientifique national de biosécurité (CSNB):

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

1. Au titre de la Recherche scientifique

- Dr Louis SAWADOGO (membre titulaire)
- Dr. François W. KANGAMBEGA (membre suppléant)

2. Au titre de l'Université Ouaga I Professeur Joseph KI-ZERBO ;

- Pr Jacques SIMPORE (membre titulaire)
- Pr Nicolas BARRO (membre suppléant)

3. Au titre de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso ;

- Pr Aboubacar TOGUYENI (membre titulaire)
- Dr Bernard BACYE (membre suppléant)

4. Au titre de l'Agence nationale de biosécurité ;

- Pr Chantal Y. ZOUNGRANA/KABORE (membre titulaire)
- Monsieur Zézouma SANON (membre suppléant)

5. Au titre du Laboratoire national de biosécurité ;

- Dr Oumar TRAORE (membre titulaire)
- Madame Mounyratou RABO (membre suppléant)

6. Au titre du Comité d'éthique national pour la Recherche.

- Pr Issa TAPSOBA (membre titulaire)
- Dr David Eric OUEDRAOGO (membre suppléant)

7. Ministère en charge de la Justice ;

- Monsieur Parfait LOURE (membre titulaire)
- Monsieur Hyppolite TABSOBA (membre suppléant)

8. Ministère en charge de la Défense ;

- Pharmacien Colonel-Major Lassana SANGARE (membre titulaire)
- Médecin-Colonel Moustapha SEREME (membre suppléant)

9. **Ministère en charge de la Santé ;**
 - Dr Honoré MEDA (membre titulaire)
 - Dr Brice Wilfried BICABA (membre suppléant)
10. **Ministère en charge de l'Environnement ;**
 - Dr Joël KORAHIRE (membre titulaire)
 - Monsieur Régis W. OUBIDA (membre suppléant)
11. **Ministère en charge de l'Agriculture ;**
 - Monsieur Lucien SAWADOGO (membre titulaire)
 - Monsieur Abdel Wahab SAWADOGO (membre suppléant)
12. **Ministère en charge du Commerce ;**
 - Monsieur Oumarou KY (membre titulaire)
 - Monsieur Djakaridja NYAMBA (membre suppléant)
13. **Ministère en charge des Ressources animales ;**
 - Dr Godefroy PODA (membre titulaire)
 - Dr Lamouni Habibata OUERMI/ZERBO (membre suppléant)

Article 2 : Le Secrétaire général du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et la Directrice générale de l'Agence nationale de biosécurité (ANB) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 09 AOÛT 2016



Pr Filiga Michel SAWADOGO

*Commandeur de l'Ordre national
Officier de l'Ordre des Palmes académiques*